

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h35

2024-10-326

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert. et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 9 septembre 2024
 - 4.2 - Séance extraordinaire du 19 septembre 2024
 - 4.3 - Séance extraordinaire du 24 septembre 2024
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS
 - 5.1 - Lecture des articles relatifs au Règlement 011-2024 sur la Régie interne des séances du conseil municipal
- 6 - ADMINISTRATION
 - 6.1 - Revenus du mois de septembre 2024
 - 6.2 - Dépenses et salaires de septembre 2024
 - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2024
 - 6.4 - Autorisation Paiement dernier versement Quote-Part a la MRC d'Arthabaska
 - 6.5 - FQM Assurance Ajustement Police d'Assurance Avril 2024-Avril 2025

- 6.6** - Avis de Motion- Règlement modifiant le paiement des droits de mutation
- 6.7** - Autorisation au Directeur générale d'engager un huissier pour notification de plainte
- 6.8** - Campagne de Vaccination
- 6.9** - Participation au D H Éclairage - Le programme OSE 4.1 d'Hydro-Québec
- 7** - CORRESPONDANCES
 - 7.1** - A Titre d'Information
 - 7.1.1** - Inspections et vérifications en sécurité incendie 2024- 2025
 - 7.1.2** - Visite de prévention incendie pour les bâtiments municipaux de Saint-Valère
 - 7.1.3** - Frais annuels 2025 Biblio
 - 7.1.4** - Adoption d'un règlement visant à réduire le nombre de conseillers dans certaines municipalités de moins de 2 000 habitants
 - 7.1.5** - CAUCA- Amendement Contrat de Gestion des communications 911
 - 7.1.6** - Rôle d'évaluation-Annee 2 de 2024-2025-2026
 - 7.1.7** - Assurance des Bâtiments municipaux -Changements de limites au contrat
 - 7.2** - A titre Décisionnelles
 - 7.2.1** - Invitation Légion d'honneur
 - 7.2.2** - Contribution au Comité Noel de Partage
 - 7.2.3** - Demande de contribution financière moisson Mauricie / Centre du Québec
- 8** - RESSOURCES HUMAINES
 - 8.1** - Formation ABC Directeur.trice en entretien et travaux publics du Responsable de la voirie
 - 8.2** - Participation de la coord de la bibliothèque a la rencontre d'automne 2024 du l'équipe du Réseau BIBLIO
- 9** - DOSSIERS MUNICIPAUX
 - 9.1** - Loisirs et Vie Communautaire
 - 9.1.1** - Clôture Parc Municipal Secteur Croteau- Amendement résolution 467-2023
 - 9.2** - URBANISME
 - 9.2.1** - Rapport Mensuel de l'inspectrice municipale du mois de septembre 2024
 - 9.2.2** - Modification au zonage- 5 181 478 et 5 181 481
 - 9.3** - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 9.3.1** - Extension Location Pelle Mécanique du 25 septembre au 29 Octobre 2024
 - 9.3.2** - Location Pelle
 - 9.3.3** - Acceptation de la soumission pour l'achat de sable d'hiver
 - 9.3.4** - Acceptation de la soumission pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
 - 9.3.5** - Traçage et Marquage
 - 9.4** - SECURITE CIVILE
 - 9.4.1** - Achat de Système de Panneau d'arrêt Lumineux
 - 9.4.2** - Versement du dernier quote part à la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode

9.4.3 - Paiement facture des Services de la Sûreté de Québec

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

10.1 - Inscrire libellé ici

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Inscrire libellé ici

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3 - MOT DU MAIRE

Le maire fait l'exposé de son mot du maire pour le mois d'octobre 2024

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-10-327

4.1 - Séance ordinaire du 9 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 09 septembre 2024;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2024 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2024-10-328

4.2 - Séance extraordinaire du 19 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 septembre 2024;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 septembre 2024 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2024-10-329

4.3 - Séance extraordinaire du 24 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 24 septembre 2024;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 septembre 2024 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

La période de question aux participants, en présentiel ou en distanciel, commence à 19h.40. Le nombre de personnes présentes en salle est de 6. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet.

5.1 - Lecture des articles relatifs au Règlement 011-2024 sur la Régie interne des séances du conseil municipal

Le greffier-trésorier de la municipalité fait la lecture des articles 8-9-15-16-17-18-19-21-22-23-24-25-26-28-32-33-35-40

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus du mois de Septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du 1er au 30 septembre 2024. Le rapport déposé accuse un montant de \$ 4,174.64

2024-10-330

6.2 - Dépenses et salaires de septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de septembre 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$ **24,056.76** ainsi que des factures s'élevant à \$ **193,809.36** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2024. Auquel s'ajoute un montant de \$ **24,062.72** consigné au rapport des salaires nets du 30 septembre 2024. Le tout totalisant un montant global de \$ **241,928.84**

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2024 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2024-10-331

6.4 - Autorisation Paiement dernier versement Quote-Part a la MRC d'Arthabaska

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu:

- **QUE** soit effectué pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère le 5ème versement du quote part à la MRC d'Arthabaska un montant de 6,809\$
- **QUE** soit imputé le montant de cette dépense au compte 02-450-00-950

Adopté à l'unanimité.

2024-10-332

6.5 - FQM Assurance Ajustement Police d'Assurance Avril 2024-Avril 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère a adhéré au Fonds d'Assurance des municipalités (FQM Assurances);

CONSIDÉRANT QUE FQM Assurances a soumis son renouvellement pour la période du 08 avril 2024 au 08 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la FQM Assurance a notifié la municipalité de Saint-Valère l'augmentation à la hausse des valeurs assurables des bâtiments municipaux de **7.5%** afin de pallier la hausse des coûts de construction et d'éviter d'exposer la municipalité à des situations de sous-assurance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère par résolution # 2024-0368 a autorisé le renouvellement de la prime d'assurances de dommage ;

CONSIDÉRANT la résolution 745-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en date du 20 décembre 2023 autorisant une évaluation complète de ses bâtiments et leurs contenus, aux fins d'assurances;

CONSIDÉRANT le contrat d'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments et de leurs contenus octroyés à la firme SPE au coût de 2245. \$ (sans les taxes applicables);

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation produite par la firme SPE et notifiée à la FQM Assurance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement de l'ajustement du montant du contrat de la police d'assurance de dommages avec la FQM Assurances soumise via la facture 16062 pour la période allant du 8 avril 2024 au 8 avril 2025 au montant de Mille Neuf Cent Quarante Six dollars et soixante-quinze sous taxes comprises (**\$1946.74**).
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 02-130-00420

Adopté à l'unanimité.

6.6 - Avis de Motion- Règlement modifiant le paiement des droits de mutation

RÈGLEMENT 013-2024 modifiant le paiement des droits de mutation

La conseillère Nadia Hébert dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 013-2024 modifiant le paiement des droits de mutation de la municipalité de Saint-Valère.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de relatives aux droits de mutation;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit à préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433.4 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale et qu'il ne peut être abrogé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère désire se prévaloir des dispositions de la Loi afin d'établir les modalités de paiement des droits de mutations;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère lors de la séance du 7 octobre 2024.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseilleret appuyé par la conseillère..... et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 013-2024 et ordonne et statue à l'effet que :

QUE ...

Adopté à l'unanimité

2024-10-333

6.7 - Autorisation au Directeur générale d'engager un huissier pour notification de plainte

CONSIDÉRANT QU'UNE citoyenne a déposé une plainte en bonne et du forme auprès de l'administration municipale contre le citoyen M. Vincent Bruneau domicilié au 1357 de la route 161;

CONSIDÉRANT QUE la plainte déposée auprès de la municipalité de Saint-Valère comporte deux volets soit une plainte relative aux chiens et une autre pour avoir laissé la végétation dépassée plus de 20 cm tel que prescrit par les articles 3.2 du Règlement numéro G-100 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère via le service d'inspection a assuré le suivi en transmettant a deux reprises 2 courriers recommandés assortis de recommandations;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Bruneau n'a daigné accuser réception de ces documents afin d'en prendre connaissance pour le suivi administratif et judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas procéder à la tonte de son gazon sur l'ensemble de sa propriété expose le contrevenant a un avis d'infraction et le paiement d'une amende;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par. le conseiller. Jacques Pépin et résolu,

- **QUE soit** autorisé la direction générale de la municipalité d'engager les services professionnels d'un huissier afin de signifier a M. Vincent Bruneau l'avis d'infraction;

Adopté à l'unanimité

2024-10-334

6.8 - Campagne de Vaccination

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination lancée par le gouvernement du Québec via le ministère de la santé;

CONSIDÉRANT la notification transmise à la municipalité de Saint-Valère par le ministère de la santé;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

- **D'INFORMER** les citoyens de Saint-Valère qu'une clinique de vaccination sans rendez-vous aura lieu **le mercredi 4 décembre 2024** à la salle municipale de Saint-Valère de 10h00 à 15 h00.
- **QUE** des vaccins pour la COVID -19, l'influenza et la pneumonie seront disponibles sur présentation d'une carte valide d'assurance maladie du Québec;
- **QUE** cette résolution soit publiée sur le site web, le panneau publicitaire, la page Facebook de la municipalité ainsi que la tombée des mois de novembre et de décembre 2024

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-10-335

6.9 - Participation au D H Éclairage - Le programme OSE 4.1 d'Hydro-Québec

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

7.1.1 - Inspections et vérifications en sécurité incendie 2024- 2025

Pour l'exercice 2024-2025, la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence (DGSITU) du MSP poursuivra, à compter du mois d'octobre 2024, les inspections et les vérifications des SSI.

7.1.2 - Visite de prévention incendie pour les bâtiments municipaux de Saint-Valère

Visite bientôt de M. Raphael Cadoret, le nouveau préventionniste de la MRC d'Arthabaska dans les prochaines semaines pour faire l'inspection des bâtiments municipaux de St-Valère soit, le bureau municipal au 2 rue du Parc, le garage municipal au 250 Route 161 et le 43 rue Desjardins N.

7.1.3 - Frais annuels 2025 Biblio

La direction du Réseau BIBLIO CQLM informe la municipalité que :

La Contribution régulière annuelle pour le service de base : **4,77\$** par citoyen

La Contribution spécifique dédiée au développement de la collection régionale : **1,53\$** par citoyen

Contribution municipale totale : 6,30 \$ par citoyen

Et

[[Frais informatiques](#)]

Frais de soutien du SIGB* : **474,42\$** par accès informatique

Frais d'accès à la base de données : **125,00\$**

* **SIGB** = Système intégré de gestion de bibliothèques (Symphony)

7.1.4 - Adoption d'un règlement visant à réduire le nombre de conseillers dans certaines municipalités de moins de 2 000 habitants

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a produit un bulletin Muni-Express afin d'expliquer les modalités d'utilisation du nouveau pouvoir cité en objet par les municipalités concernées. En effet, dès l'élection municipale générale de 2025, les municipalités de moins de 2 000 habitants pourront réduire la composition de leur conseil à quatre membres au lieu de six. C'est ce que permet la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, sanctionnée le 6 juin 2024. **Pour ce faire, les municipalités intéressées devront adopter un règlement à cet effet au plus tard le 31 décembre 2024.** Également, le **projet de règlement adopté devra obligatoirement faire l'objet d'une assemblée de consultation publique** où devront être présents la majorité des membres du conseil et la personne greffière. Un procès-verbal de la rencontre devra être fourni. Enfin, le greffier ou la greffière devra transmettre une copie certifiée et conforme du règlement au Service des scrutins municipaux et scolaires d'Élections Québec et à sa direction régionale du MAMH.

Le lien

[Adoption d'un règlement visant à réduire le nombre de conseillers dans certaines municipalités de moins de 2 000 habitants | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

7.1.5 - CAUCA- Amendement Contrat de Gestion des communications 911

Extension du contrat au 31 décembre 2025

7.1.6 - Rôle d'évaluation- Année 2 de 2024-2025-2026

Un avis public est donné par le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère concernant **la deuxième année (2025)** du rôle triennal d'évaluation foncière de **2024-2025-2026**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 5 septembre 2024. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'ouverture durant les heures d'ouverture régulières.

7.1.7 - Assurance des Bâtiments municipaux - Changements de limites au contrat

La direction générale tient à vous informer que la valeur assurable des propriétés de la municipalité à date est passée de 1,769465 \$ à **3,678,200\$** soit une augmentation de **108%**. Ce qui constitue un gain considérable pour notre municipalité.

7.2 - A titre Décisionnelles

2024-10-336

7.2.1 - Invitation Légion d'honneur

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne a transmis une invitation à la municipalité lui enjoignant à prendre part à la cérémonie en mémoire des soldats disparus durant les siècles derniers et du nouveau siècle;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt cette activité de reconnaissance à la mémoire de ces soldats;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu

- **DE DÉSIGNER** le maire Marcel Normand ainsi que le Conseiller Jacques Pépin à représenter la municipalité à cette cérémonie qui se tiendra au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, le samedi 09 novembre 2024 à 11h du matin.
- **D'AUTORISER** une contribution de 125\$ pour la campagne de Coquelicot et des œuvres patronnées par la Légion Royale Canadienne.
- **D'IMPUTER** le montant de cette dépense au compte 02-130-00-494

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-10-337

7.2.2 - Contribution au Comité Noël de Partage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Commandite du comité Noël du Partage;

CONSIDÉRANT QUE cette requête consiste à apporter un peu de douceur et de chaleur aux familles démunies au niveau de Saint-Valère;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis et résolu

- **DE CONTRIBUER** à hauteur de 150\$ pour la réalisation de cette activité
- **QUE** cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-494

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-10-338

7.2.3 - Demande de contribution financière moisson Mauricie / Centre du Québec

CONSIDÉRANT la demande sollicitée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec pour l'aide alimentaire apportée dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif poursuivi à travers cette requête consiste à établir un partenariat afin de réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le versement de contribution pour l'année 2025 au montant de 100 \$ à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8 - RESSOURCES HUMAINES

2024-10-339

8.1 - Formation ABC Directeur.trice en entretien et travaux publics du Responsable de la voirie

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Travaux Publics du Québec (ATPQ) offre une session de formation pour les nouveaux gestionnaires municipaux de la voirie et des travaux publics à travers un condensé du programme complet ABC Directeur.trice du domaine de l'entretien et des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la municipalité de Saint-Valère est membre adhérent de l'Association des Travaux Publics du Québec (ATPQ);

CONSIDÉRANT QUE la formation se donne en présentiel à Le 17 octobre 2024, de 8 h à 16 h 30 au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe, salle Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a partagé avec le responsable attitré de la voirie le contenu de la formation et a sollicité son intérêt pour cette formation,

CONSIDÉRANT l'inscription du responsable attitré de la voirie de la municipalité de Saint-Valère, en date du 04 octobre 2024 à cette formation prévue le 17 octobre 2024 en présentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de formation vise à présenter les bases de connaissance v permettant au responsable attitré de la voirie de naviguer de façon plus éclairée dans son rôle de responsable d'entretien et travaux publics en plus de lui permettre de créer des liens auprès de ses pairs

CONSIDÉRANT QUE les sujets de cette formation s'articulent autour de la Planification et gestion administrative; Gestion des urgences et des risques; Fonctionnement et obligations du secteur public et municipal ; Gestion d'équipe, du personnel et de son environnement et Innovations et bonnes pratiques

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **D'AUTORISER et de Valider** la participation du responsable attitré de la voirie de la municipalité de Saint-Valère M. Jean Thibault à la formation ABC Directeur.trice du domaine de l'entretien et des travaux publics le **17 octobre 2024, de 8 h à 16 h 30 au Centre de Congrès de Saint—Hyacinthe, salle Notre-Dame.**
- **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à sa participation notamment les frais d'inscription bruts de 495\$ ainsi que les frais de remboursement de kilométrage au tarif en vigueur.
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte **02—320-00-454**

Adopté à l'unanimité

2024-10-340

8.2 - Participation de la coord de la bibliothèque a la rencontre d'automne 2024 du l'équipe du Réseau BIBLIO

CONSIDÉRANT l'invitation de la direction du Réseau BIBLIO du Centre du Québec de Lanaudière et la Mauricie adressée la coordonnatrice de la Biblio de

Saint-Valère à prendre part à la rencontre d'automne 2024 qui se tiendra le 19 octobre 2024 à l'école Chavigny se situant au 365, rue Chavigny Trois Rivières;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se veut une rencontre de formation de divertissement, de ressourcement et d'échanges avec les ses pairs et les autres membres du réseau l'équipe du Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT lors de cette rencontre, une conférence sera animée par M. François Lemay, auteur de renommée mondiale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu la participation de la coordonnatrice de la bibliothèque et de la bénévole Lorraine Jutras;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **D'AUTORISER** et de Valider la participation de la Coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Valère ainsi que la bénévole Lorraine Jutras à la rencontre d'automne organisée par la direction du Réseau BIBLIO du Centre du Québec de Lanaudière et la Mauricie et qui se tiendra le 19 octobre 2024 à l'école Chavigny se situant au 365, rue Chavigny Trois Rivières- 8h30 à 15h30;
- **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à leur participation notamment les frais d'inscription de 45.99\$ par personne ainsi que les frais de remboursement de kilométrage au tarif en vigueur.
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 02—702-30-454

Adopté à l'unanimité.

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

2024-10-341

9.1.1 - Clôture Parc Municipal Secteur Croteau- Amendement résolution 467-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récupéré la propriété du compte lié à l'achat de la propriété de Madame Gisèle Vigneault et d'aménager un nouveau parc municipal du lot 503687329, sur le Chemin Luneau dans le secteur Croteau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a requis et a obtenu le plan détaillé relatif à l'aménagement de ce nouveau parc municipal et qu'il convient de procéder à une clôture plus élevée de l'espace;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette nouvelle évaluation il y a lieu de modifier la résolution 467-2023 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 5 juin 2023 octroyant le contrat de la clôture de ce nouveau parc municipal a Inter-Clôtures Bois Francs;

CONSIDÉRANT QUE la soumission actualisée obtenue d'inter Clôture Bois - Francs;

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

QUE la Municipalité accepte la proposition actualisée d'Inter-clôtures Bois Francs, une entreprise établie à Warwick, au montant de 16,971.25 \$ plus taxes,

Adopté à l'unanimité.

9.2 - URBANISME

2024-10-342

9.2.1 - Rapport Mensuel de l'inspectrice municipale du mois de septembre 2024

IL est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et unanimement résolu:

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de septembre 2024. Lequel rapport fait mention de:

•

○ Suivi des demandes des citoyens (9), agents immeubles (1), agronome (1), notaires et

autres.

- Analyse de demandes de permis

- Émission de 3 permis de rénovations, 2 permis de construction, 1 permis de loissement

et 1 permis d'abatage d'arbre.

- Recherche pour le garage municipale

Recherche d'information pour le dossier du garage municipal (possibilité d'acheter /

conformer le garage actuel et la potentiel construction d'un garage).

- Rencontre avec le conseil et citoyens pour le garage municipal.

- Demande de soumission et discussions avec à la Firme Territoire (M. Richard Brunet).

- Suivi de la procédure pour la modification réglementaire (Idéal Cargo).

- Réception et analyse d'une demande de modification au zonage (1776, route 161).

- Refus de demande de permis en zone inondable.

- Inspection et avis pour une plainte concernant des herbes hautes sur la 161

2024-10-343

9.2.2 - Modification au zonage- 5 181 478 et 5 181 481

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une demande de modification Zonage du citoyen M. David Beaushêne (9343-1948 QUEBEC INC.);

CONSIDÉRANT QUE le commerce qu'il exploite est classé "Commerce Lourd" selon la réglementation, l'usage est permis dans la portion avant de son terrain

CONSIDÉRANT QUE l'usage de 'Commerce lourd n'est pas autorisé dans la portion arrière du (Lot 5 181 478 et 5 181 481);

CONSIDÉRANT QUE l'usage est autorisé dans la zone CR-3 (anciennement, zone 31 RA/CA), mais n'est pas autorisé dans la zone CR-4 (anciennement, zone 30RA), ce qui l'empêche d'exploiter la totalité de son terrain.

CONSIDÉRANT QUE le citoyen M.Beaushêne aurait le projet de construire un entrepôt sur la portion arrière de son terrain, toutefois, il faudrait que l'usage soit autorisé à la grille CR-4 pour l'émission du permis.

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

QUE la Municipalité accepte la modification de zonage conformément au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre l'usage de l'usage de Commerce lourd" la zone CR-4 , .

Adopté à l'unanimité.

A noter que la conseillère Nadia Hébert, épouse de M. David Beaushêne (9343-1948 QUEBEC INC.) a laissé la salle au moment où ce point allait faire l'objet de la discussion.

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

2024-10-344

9.3.1 - Extension Location Pelle Mécanique du 25 septembre au 29 Octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE la requête produite par le responsable attitré de la voirie auprès de la direction générale sollicitant l'extension de la location de la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE cette extension de la location de la pelle vise à permettre la voirie de finaliser les travaux des fosses du rang 8 et les travaux d'excavation et dessouchage au niveau de l'aménagement du Parc Croteau

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu:

QUE la Municipalité accepte d'étendre la location de la pelle mécanique KX080-5 KUBOTA pour une période de 5 semaines allant au maximum au 29 octobre 2024 auprès de la compagnie Équipements Pro-Victo

Adopté à l'unanimité.

2024-10-345

9.3.2 - Location Pelle

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et résolu:

QUE soit autorisé le paiement de la facture #10088 de la compagnie P."P Dussault Excavation Inc d'un montant brut de 4009\$ pour la location de la pelle Link Belt 145x4 pour les travaux réalisés au niveau de la route Piché.

Adopté à l'unanimité.

9.3.3 - Acceptation de la soumission pour l'achat de sable d'hiver

Reporté à une prochaine séance

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-09-313 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation afin d'obtenir une meilleure offre pour la fourniture et l'achat de sable d'hiver pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 7 octobre 2024 à 15h et que est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de la conseillèreet appuyée par le conseiller et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat au pour la fourniture et l'achat de sable d'hiver pour l'année 2024
- **QUE** la présente résolution soit adressée au

Adopté à l'unanimité.

9.3.4 - Acceptation de la soumission pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

Reporté à une prochaine séance

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-09-314 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation afin d'obtenir une meilleure offre pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 7 octobre 2024 à 15h et que est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de la conseillèreet appuyée par le conseiller et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat au pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- **QUE** la présente résolution soit adressée au

Adopté à l'unanimité.

2024-10-346

9.3.5 - Traçage et Marquage

- **En conséquence,**
Sur la proposition de la conseillère et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu:
- **QUE** soit acceptée la soumission # 2845 de la compagnie Marquage et Traçage du Québec pour le traçage de :

- a) 12 km de Ligne Simple Jaune
- b) 10 Km de Ligne Simple Blanche
- c) De 40 unités lignes d'arrêt

Pour un montant brut de 9050 \$

Adopté à l'unanimité.

9.4 - SECURITE CIVILE

2024-10-347

9.4.1 - Achat de Système de Panneau d'arrêt Lumineux

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** soit acceptée la soumission # 280251 de la compagnie SIGNAL Services Inc d'un montant brut de 1950.50 \$ pour l'acquisition de panneau d'arrêt lumineux Mini Del 600x600mm et des accessoires notamment un poteau manchon en U type 3, un contrôleur déporté pour enseigne lumineuse avec clignotement continu qui sera installé à l'angle du rang 10 et du Rang La coupe près du poulailler.

Adopté à l'unanimité.

2024-10-348

9.4.2 - Versement du dernier quote part à la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère a adopté en séance ordinaire du 6 novembre 2023 par résolution 674-2023 le budget de sa participation à la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode ;

CONSIDÉRANT QU'UNE correspondance émanant de la direction générale de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode officialisant le calendrier des versements;

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

QUE soit effectué pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère le dernier versement du quote part à la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode d'un montant de 27,743.67\$

Adopté à l'unanimité.

2024-10-349

9.4.3 - Paiement facture des Services de la Sureté de Quebec

Sur proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

- **QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Valère autorise la direction à procéder au deuxième versement de la facture # 107044 de la sureté du Québec pour l'année 2024 d'un montant de 71640\$;
- **QUE** soit imputé le montant de cette dépense au compte 02-210-00-441

Adopté à l'unanimité.

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

10.1 - Inscrire libellé ici

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Inscrire libellé ici

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire: Le Maire Marcel Normand a fait lecture de son rapport

Rapport du comité RISIB (incendie): Le conseiller Guy Dupuis a fait l'exposé du rapport du comité RISIB

Rapport du comité du CCU: Le conseiller Jacques Pépin a fait un bref exposé du rapport de la voirie

Rapport du comité de la bibliothèque: La conseillère Joséane a fait lecture du rapport de la biblio

Voici les statistiques pour le mois de septembre pour la bibliothèque

Nombre d'usagers 236

Nombre de transactions 468

Nombre de livres numériques 24

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire: La conseillère Joséane et le conseiller Éric Morissette ont fait part de leur exposé.

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire ainsi que les élus municipaux ont répondu aux différentes questions qui ont été posées et le directeur général et greffier-trésorier a apporté quelques informations supplémentaires avec la permission du président de la séance.

2024-10-350

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

QUE la séance soit levée à 21h30

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel
Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier